

CHOIX DE FREQUENTATION PERISCOLAIRE ACCUEIL ENFANCE

L'objectif de la structure est de pouvoir répondre aux besoins d'un maximum de personnes, et notamment des personnes qui travaillent et qui ont des plannings atypiques. Le tableau ci après vous permettra de choisir votre inscription en fonction de votre situation :

Type de fréquentation	Mes besoins en résumé	Cela me concerne si:	Comment je réserve ?	Comment j'annule ?
1- OCCASIONNELLE	Ponctuellement	J'ai besoin de dépannage quelques fois dans le mois ou l'année	Par téléphone ou à l'Accueil Réponse immédiate ou rappel de votre part dans les 3 jours à l'Accueil	<u>Périscolaire</u> : 48h avant par téléphone <u>Merc</u> : 1 sem <u>Petites vacances</u> : 15 jours
2- ANNUELLE	Mêmes jours et horaires toute l'année	Je connais mon planning pour l'année à venir, mes besoins seront toujours les mêmes. Cela peut concerner un seul jour dans la semaine ou 2 types de semaines différentes (ex 1 semaine sur 2 comme pour les gardes alternées, ou tous les lundis de 16h30 à 17h15)	Je n'ai pas de réservations à faire chaque mois, une fois l'annualisation signée, mes créneaux sont réservés à l'année.	Je m'engage sur ces jours et heures à l'année, ils me seront facturés en cas d'arrêt en cours d'année (sauf justificatif cas de force majeure type perte d'emploi, arrêt grossesse...) Je peux toutefois exceptionnellement annuler des dates pour le mois prochain à condition de le faire en 1 seule fois et de prévenir l'Accueil minimum 15 jours à l'avance
3- REGULIERE	Jours et horaires fluctuants d'une semaine ou d'un mois à l'autre	Je peux avoir des besoins toutes les semaines de l'année mais pas forcément les mêmes jours ou les mêmes heures (comme les professionnels de la santé)	Je dépose une demande tous les mois dans le bac « régulier », Minimum 15 jours avant la date souhaitée Réponse donnée dans la semaine suivante dans le bac « retour » de l'Accueil Enfance. Sauf affluence exceptionnelle sur un créneau, les accueils seront validés	<u>Périscolaire</u> : 48h avant par téléphone <u>Merc</u> : 1 sem <u>Petites vacances</u> : 15 jours

Pour tous les types de fréquentation, vous pouvez annuler des dates sans être facturé sur présentation d'un **certificat médical dans les 48h**